

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR de la rencontre du 10 février 2015

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 9 décembre 2014;
4. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents;
5. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au conseil des commissaires de la CSRN;
6. Représentations des personnes invitées : M. Paul Hébert, directeur adjoint au pavillon L'Élan, et M. Arthur Leclerc, commissaire-parent (secondaire);
7. Frais de déplacement;
8. Informations diverses;
9. Questions diverses;
 - 9.1 _____
 - 9.2 _____
10. Courrier;
11. Date de la prochaine rencontre : 14 avril 2015;
12. Levée de l'assemblée.